

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 JUIN 2026

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	29 mai 2026
Approuvé en Conseil d'administration le :	2 juin 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2026

La séance est ouverte à 9h

Elle est présidée par Mme Liliane REUSCHLEIN, Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Francis SELLAM	☐	☒ Mme REUSCHLEIN	☐
Mme Liliane REUSCHLEIN	☒		☐
Mme Hélène DECOTIGNIE	☐	☒ M. Sacha FRANCE-ALBERTINI	☐
M. Axel HAVERBEKE	☒		☐
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI	☒		☐
Mme Agnès ASTEGIANI	☒		☐
M. Tony RENUCCI	☒		☐
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	☒		☐
Mme Bernadette PHILIPPOT	☒		☐
M. Michel RIOUSSET	☒		☐
M. Gilles BRUN	☒		☐
Mme Fanchon HAMON	☒		☐
M. Jean-François BOONEN	☒		☐

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	11
Nombre de membres excusés représentés	02
Nombre de membres absents non représentés	00

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026
- 3) Compte rendu des décisions prises et des avenants pris au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Budget principal du CCAS – approbation du compte financier unique 2025
- 5) Budget annexe des résidences autonomie – approbation du compte de gestion 2025
- 6) Budget annexe des résidences autonomie – approbation de l'ERRD 2025
- 7) Fixation du montant de la participation à la sortie de l'été 2026 pour les joinvillais retraités de moins de 65 ans et les accompagnateurs non joinvillais retraités
- 8) Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Tony Renucci est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Monsieur Tony RENUCCI comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Mme Liliane Reuschlein donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

M. Michel Rioussset signale que le procès-verbal détaillé n'a pas été notifié comme il se doit.

M. Michel Rioussset souhaite que l'on ajoute des éléments concernant les permis de conduire. Il précise que, lors de l'ancien conseil d'administration, M. Sellam a indiqué qu'il n'était pas favorable à l'attribution du permis de conduire sans contrepartie sous forme de travaux d'intérêt général pour la mairie, tout en précisant qu'une réflexion était en cours sur cette question.

Mme Reuschlein précise que ce dispositif est très encadré. Elle indique qu'il n'est pas possible de faire tout et n'importe quoi, car cette mission lui a été confiée. Elle dispose d'une marge de manœuvre pour travailler sur ce sujet.

M. Michel Rioussset rappelle qu'au dernier conseil d'administration, il avait indiqué que le nombre de permis de conduire accordés risquait d'être important. Avec, par exemple, 50 demandes, il s'interroge sur leur financement par le CCAS et se demande si une sélection serait réalisée par tirage au sort.

Mme Benny Philippot explique que c'est la commission permanente qui statuera sur les situations examinées. La situation financière des familles est étudiée. Mme Benny Philippot précise que les membres de la commission permanente sont décisionnaires.

Mme Liliane Reuschlein ajoute que c'est le service jeunesse qui traite les dossiers avant de les transmettre au CCAS pour examen par la commission permanente.

Mme Benny Philippot indique qu'elle découvre le mode de traitement des dossiers de permis de conduire et qu'elle pensait que celui-ci relevait directement du CCAS.

M. Gilles Brun dit être agréablement surpris par le nombre d'aides attribuées au permis de conduire, qui n'a jamais été aussi important. En tant qu'administrateur, il pensait que les dossiers étaient complets. Il lui est confirmé que c'est bien le cas et que seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.

M. Michel Rioussset s'interroge sur l'utilisation effective des 400 euros attribués et estime qu'il peut exister un risque de dérive. Il explique que, par le passé, durant l'été, son frère et lui travaillaient afin de financer eux-mêmes leur permis de conduire. Il demande si l'on interroge les jeunes sur les démarches qu'ils entreprennent personnellement pour participer à son financement.

M. Tony Renucci répond en demandant combien coûtait le permis autrefois. Il souligne qu'aujourd'hui son coût est très élevé et qu'il constitue un facteur important d'employabilité. Il précise qu'à priori ces aides sont attribuées aux étudiants. Si 50 ou 100 demandes étaient déposées, il faudrait alors retenir les premiers inscrits.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2026

Mme Liliane Reuschlein précise qu'une réflexion générale vise à faire participer les jeunes aux aides qui leur sont accordées. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'avoir obtenu le code de la route et d'être inscrit dans une auto-école pour bénéficier de cette aide. Elle rappelle également que ce point n'est pas à l'ordre du jour du conseil d'administration.

M. Michel Rioussset rappelle que, concernant le point n°9, l'ancien procès-verbal n'est pas complet au sujet des travaux du CCAS. Il estimait que le montant des travaux était exorbitant. Il lui a été expliqué que ces travaux concernaient notamment la réfection des peintures des couloirs ainsi que le déménagement de l'accueil.

M. Michel Rioussset rappelle que toutes les remarques formulées doivent être notifiées dans les documents qui ont été remis.

Mme Benny Philippot indique que les échanges concernant les obsèques de M. Morel ont été mal retranscrits. Elle souhaite que les frais d'obsèques soient plafonnés, précisant qu'il n'est pas question de prendre en charge les monuments funéraires ou autres dépenses de cette nature. Elle demande que les notions d'exceptionnalité et de plafonnement soient ajoutées au procès-verbal.

Mme Liliane Reuschlein précise que ces éléments figureront bien dans le procès-verbal en cours de rédaction. Elle indique également qu'elle ne commentera pas davantage ce sujet.

M. Gilles Brun redemande ce que signifie l'acronyme FSH. Il lui est répondu qu'il s'agit du Fonds de Solidarité Habitat.

Mme Liliane Reuschlein indique qu'il conviendrait de réaliser un glossaire regroupant l'ensemble des acronymes utilisés. M. Gilles Brun précise qu'à défaut, certains pourraient croire qu'un terme a été employé alors qu'il désigne en réalité autre chose.

L'ensemble des membres vote favorablement en faveur du procès-verbal, sous réserve que les modifications énoncées soient prises en compte et notifiées.

2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve avec 9 voix favorables et 5 abstentions le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 avril 2026.

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES ET DES AVENANTS PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Liliane REUSCHLEIN donne lecture du point n°3 et demande s'il y a des questions.

3

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve à l'unanimité les décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.

* *

Mme Catherine Vieillefosse demande ce que sont les aides aux charges professionnelles. Il lui est expliqué qu'il s'agissait d'une aide destinée à accompagner la fermeture d'une entreprise.

Mme Benny Philippot ajoute que les dossiers sont bien rédigés et étudiés. Certaines aides peuvent résulter d'une instruction réalisée par l'EDS. Les dossiers peuvent également être transmis par d'autres partenaires.

M. Michel Rioussset s'interroge à nouveau sur le rôle du service jeunesse dans l'arbitrage des dossiers. Mme Liliane Reuschlein explique que les dossiers sont instruits par le service jeunesse puis examinés par la commission permanente du CCAS, qui prend la décision finale.

Mme Benny Philippot rappelle que la commission permanente est pleinement consciente qu'il s'agit de l'argent des Joinvillais. Elle précise que, très souvent, les aides ne sont pas versées directement aux bénéficiaires mais aux organismes concernés. Concernant l'aide au permis de conduire, les bénéficiaires ont fréquemment déjà avancé les frais, ce qui explique que l'aide soit versée directement à la personne.

M. Michel Rioussset demande s'il est bien vérifié que le jeune est inscrit dans une auto-école. Il lui est confirmé que cette vérification est systématiquement effectuée.

Délibération votée à l'unanimité.

4. BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Mme Liliane Reuschlein donne lecture du point n°4 et demande s'il y a des questions.

Mme Catherine Vieillefosse demande pourquoi les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6 %.

M. Gilles Brun indique que 6 000 euros de moins ont été dépensés. Il lui est confirmé que l'équipe du CCAS est au complet. Mme Reuschlein précise que la situation est considérée comme complète, mais qu'une réflexion devra être menée concernant le pôle seniors, qui nécessitera une restructuration. Elle indique que cet objectif figure dans sa lettre de cadrage. Elle précise qu'à aucun moment elle ne porte de jugement sur le personnel, mais que la réalité est que certains agents sont en mi-temps thérapeutique. Un poste est actuellement gelé et une restructuration du pôle seniors est envisagée. Mme Reuschlein conclut qu'à ce jour, l'équipe est considérée comme complète.

M. Gilles Brun demande si la personne en arrêt maladie continue à être rémunérée, contrairement au secteur privé où interviennent les indemnités journalières. Mme Reuschlein le confirme.

M. Jean-François Boonen demande ce que signifie l'acronyme « CA ». Il lui est répondu qu'il s'agit du compte administratif.

Mme Benny Philippot s'interroge sur le portage de repas et demande pourquoi les dépenses augmentent sans que les recettes n'augmentent dans les mêmes proportions. Il lui est expliqué qu'il existe un reste à charge pour les résidents. À ce sujet, Mme Philippot souhaite qu'une information soit diffusée afin de rappeler que, lors de leur déclaration d'impôts, les bénéficiaires peuvent obtenir un crédit d'impôt, y compris lorsqu'ils ne sont pas imposables. Mme Reuschlein précise que c'est effectivement le cas, mais qu'il convient de vérifier les modalités applicables selon l'organisme concerné.

Mme Liliane Reuschlein souhaite mettre en exergue la fréquentation du restaurant Jaurès, qui accueille en moyenne moins d'une dizaine de personnes. M. Rioussset demande si tous les seniors peuvent y accéder. Il évoque un manque de communication sur ce dispositif et estime qu'un rappel dans le bulletin municipal serait opportun.

Mme Fanchon Hamon demande pourquoi un système de réservation n'est pas mis en place. Il lui est répondu qu'une inscription au restaurant Jaurès est bien effective. Celle-ci est réalisée auprès de l'agent de restauration de la résidence autonomie.

Mme Liliane Reuschlein indique toutefois que le restaurant ne sera pas maintenu dans le futur projet. Les résidents de Jaurès ont été rencontrés la semaine précédente et ont indiqué qu'ils ne considéraient pas ce service comme un élément essentiel du lien social.

M. Michel Rioussset demande si la municipalité mène une réflexion sur la création d'un restaurant intergénérationnel.

M. Gilles Brun précise qu'au chapitre 65 figurent des erreurs matérielles dans les commentaires, ceux-ci comparant 2024 à 2023 au lieu de comparer 2025 à 2024. Il est indiqué que cette remarque sera remontée afin que les commentaires soient corrigés. Il est précisé que l'augmentation est de 2,39 % par rapport à l'année précédente.

Mme Benny Philippot demande pourquoi les dépenses liées aux animations seniors ont diminué. Il lui est répondu que certaines activités ont coûté moins cher et que certaines animations ont peut-être été supprimées en raison d'un manque d'effectifs. Mme Benny Philippot estime qu'il conviendrait peut-être de réduire le nombre de sorties compte tenu du fort taux d'absentéisme constaté.

M. Michel Rioussset indique avoir déjà évoqué à plusieurs reprises la situation des personnes qui s'inscrivent aux sorties sans y participer. Il suggère qu'une participation financière symbolique soit demandée. Mme Reuschlein se dit favorable à la mise en place d'une participation financière. Elle précise toutefois qu'une telle mesure ne pourrait être instaurée immédiatement, notamment en raison de la nécessité de prendre en compte les situations des personnes les plus modestes, de gérer les annulations et éventuellement d'exclure temporairement les personnes ne respectant pas leurs engagements. Elle souligne également qu'un tel dispositif nécessiterait un logiciel adapté ainsi que la création d'une régie.

M. Michel Rioussset indique qu'au sein de l'association des retraités joinvillais, en cas d'annulation d'une sortie, le chèque est néanmoins encaissé.

Mme Benny Philippot estime que cette question relève d'un choix politique et considère que, les élections étant désormais passées, certaines sorties pourraient être supprimées. Elle ajoute qu'il est facile d'organiser des sorties avec l'argent des Joinvillais.

M. Gilles Brun considère pour sa part qu'il s'agit avant tout d'une question de politesse et d'éducation.

Mme Agnès Astegiani rappelle que le principe de gratuité peut être important pour certaines personnes disposant de faibles revenus, pour lesquelles même une participation de 5 euros peut représenter une somme significative.

Mme Liliane Reuschlein indique que la solution pourrait être la mise en place d'une tarification fondée sur le quotient familial. Elle partage l'analyse de Mme Agnès Astegiani et précise qu'il serait possible de s'inspirer du fonctionnement existant dans les écoles, certaines situations financières particulièrement difficiles pouvant justifier une gratuité.

M. Michel Rioussset se déclare favorable à l'exclusion temporaire des personnes qui s'inscrivent aux sorties sans y participer.

M. Tony Renucci s'interroge sur l'augmentation des frais de nettoyage. Il lui est répondu que le CCAS est passé de trois à cinq interventions hebdomadaires et que, pour les résidences autonomie, le départ à la retraite de l'agent chargé de l'entretien a conduit à externaliser cette prestation.

M. Tony Renucci interroge également le devenir du restaurant Jaurès. Il lui est répondu que des moments conviviaux continueront à être organisés, mais qu'il n'y aura plus de service de restauration sur place. Le portage de repas assuré par Elior sera maintenu, mais le restaurant cessera son activité. Il est précisé que la structure évoluera vers du logement social classique et ne constituera plus une résidence autonomie.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2026

Mme Liliane Reuschlein précise néanmoins que des espaces conviviaux ainsi que des animations seront maintenus.

M. Jean-François Boonen demande pourquoi une inscription en investissement apparaît chaque année. Il lui est expliqué qu'il s'agit d'une opération comptable liée aux amortissements.

Le compte financier unique est soumis au vote. Sous réserve de la correction des commentaires signalés par M. Gilles Brun, le compte administratif est adopté avec trois abstentions.

4	BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve avec 10 voix favorables et 3 abstentions l'approbation du compte financier unique 2025.	

* *
*

5. BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Mme Liliane REUSCHLEIN donne lecture du point n°6 et demande s'il y a des questions.

5	BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte de gestion 2025 du budget annexe des Résidences autonomie.	

* *
*

3 abstentions et le reste pour

6. BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2025

Mme Liliane REUSCHLEIN donne lecture du point n°7 et demande s'il y a des questions.

6	BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2025
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à la majorité l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 du budget annexe des Résidences autonomie.	

* *

*

M. Gilles Brun demande par qui le budget annexe est vérifié. Il lui est répondu qu'il est contrôlé par le directeur des finances ainsi que par le Trésor public.

Mme Catherine Vieillefosse pose deux questions. Elle souhaite tout d'abord connaître le nombre de résidents restant dans les résidences autonomie. Il lui est répondu que 52 résidents sont actuellement répartis sur les trois résidences autonomie.

Elle demande également pourquoi des travaux de rénovation sont réalisés sur le bâtiment. Il lui est expliqué qu'ils font suite à une infiltration d'eau et qu'ils comprennent également d'autres travaux de mise en conformité, notamment en matière d'électricité.

M. Gilles Brun s'interroge sur les recettes et constate une diminution de la tarification. Il demande à quoi correspond l'inscription figurant au compte 018. Il lui est répondu qu'il s'agit de la subvention versée par le CCAS aux résidences autonomie.

Le budget annexe est soumis au vote. Trois membres s'abstiennent et les autres membres votent en faveur de son adoption.

7. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A LA SORTIE DE L'ETE 2026 POUR LES JOINVILLAIS RETRAITES DE MOINS DE 65 ANS ET LES ACCOMPAGNATEURS NON JOINVILLAIS RETRAITES

Mme Liliane Reuschlein donne lecture du point n°8 et demande s'il y a des questions.

M. Sacha France-Albertini a dû quitter la séance en urgence sans laisser de pouvoir.

Mme Catherine Vieillefosse demande combien de personnes sont inscrites aux sorties. Il lui est répondu qu'environ 135 personnes sont inscrites à chaque sortie.

M. Michel Rioussset demande si les sorties sont toujours organisées selon un système de tirage au sort. Il lui est répondu que ce n'est plus le cas et que toutes les personnes souhaitant participer peuvent être inscrites.

M. Tony Renucci demande pourquoi les membres du conseil d'administration ne sont pas conviés à ces sorties. Il propose un amendement visant à permettre aux membres du conseil d'administration d'y participer. Il souhaite que soit ajoutée la mention suivante : « Un tarif de 55 euros est appliqué aux membres du conseil d'administration qui ne remplissent pas les critères précédemment cités. »

Mme Liliane Reuschlein précise que c'est M. le Maire, en sa qualité de président du conseil d'administration, qui tranchera sur cet amendement.

M. Tony Renucci indique que le président ne vote pas seul et que, si l'amendement est adopté par le conseil d'administration, il doit être appliqué.

Mme Agnès Astegiani précise que, même si elle vote en faveur de la proposition, elle trouve particulièrement intéressante l'idée d'associer les membres du conseil d'administration aux personnes âgées afin de favoriser la création de lien social.

7 membres POUR, 4 membres CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

7	FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A LA SORTIE DE L'ETE 2026 POUR LES JOINVILLAIS RETRAITES DE MOINS DE 65 ANS ET LES ACCOMPAGNATEURS NON JOINVILLAIS RETRAITES
	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, avec 7 membres pour, 4 membres contre et 2 abstentions, la fixation du montant de la participation à la sortie de l'été 2026 pour les joinvillais retraité de moins de 65 ans et les accompagnateurs non joinvillais retraités.

* *
*

Questions diverses :

Mme Fanchon Hamon demande si les séances du conseil d'administration pourraient se tenir en visioconférence. Elle précise que cela permettrait plus facilement d'atteindre le quorum et s'interroge sur les modalités de vote dans ce cadre.

M. Tony Renucci souhaiterait que les demandes d'aide au permis de conduire soient simplifiées grâce à la mise en place d'une inscription en ligne.

Mme Liliane Reuschlein indique que le dispositif fera prochainement l'objet d'une réflexion globale et que l'ensemble de ses modalités sera discuté et repensé.

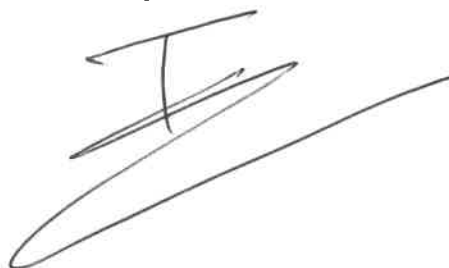
M. Jean François Boonen indique qu'il serait intéressé par la connaissance des bénéficiaires des aides du CCAS et demande s'il serait possible de transmettre la liste des personnes accompagnées par le CCAS.

M. Michel Rioussel rappelle que les dispositions relatives à l'informatique et aux libertés sont très strictes en matière de protection des données personnelles.

Il lui est répondu que, dans le cadre de situations suivies conjointement, des échanges peuvent avoir lieu entre professionnels. En revanche, il n'est pas possible de transmettre une liste nominative des personnes accompagnées dans le cadre des suivis sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H02

**Le Secrétaire de Séance
M. Tony RENCCI**



**Le Président du CCAS
M. Francis SELLAM**



